POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'ECONOMIE RURALE,
en charge de l'agriculture,
de l'élevage et du développement forestier

SERVICE DU DEVELOPPEMENT RURAL
DEPARTEMENT QAAV

N° 2573 / SDR / **QAAV**/MAE

Pirae, le 7 AOUT 2009

Le chef de service,

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/ert n°914/QAAV

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Certificat pour les aliments pour animaux de Nouvelle-Zélande.
P.J. : 2

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint deux nouveaux modèles de certificats pour des aliments pour animaux de Nouvelle-Zélande.

- PF 200.5 : aliments pour animaux d'élevages autres que les ruminants (volailles, porcs, aquaculture) ;
- PF 201.4 : aliments pour chiens et chats.

Ils remplacent les modèles PF 200.4 et PF 201.3.

La liste des maladies a été remise à jour et le modèle PF 200.5 inclut désormais une certification d'absence de salmonelles.

Ces nouveaux modèles seront disponibles à partir du 3 août 2009.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation,
le chef de service,

MINISTERE de L'AGRICULTURE SERVICE du DEVELOPPEMENT RURAL

Philippe COURAUD

B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - immeuble CGMP
Tél. : (689) 54 13 40 - Fax. : (689) 82.20.36 - Email :secretariat@agriculture.min.gov.pf
* Service du développement rural – BP 100, 98713 Papeete – TAHITI, Polynésie française – rue Tuterai Tane, route de l'Hippodrome, Pirae
Tél. : (689) 42 81 44 – Fax. : (689) 42 08 31 – Email secrétaire direction : sdr.dir@rural.gov.pf
* Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire – Tél. : (689) 42 35 18 – Fax. : 42 35 52 – Email secrétariat: sdr.qaav@rural.gov.pf